



Halte à l'arbitraire en Algérie

En Algérie, après-demain, le jeudi 15 juin 2023, Djamila Loukil et Kaddour Chouicha comparaitront devant un tribunal spécial.

Notre camarade Kaddour Chouicha est coordonnateur du Syndicat des enseignants du supérieur solidaires et affilié à la Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie. Il est également un défenseur des droits humains au sein de la Ligue algérienne de défense des droits humains, dissoute par le pouvoir politique.

Djamila Loukil, son épouse, est journaliste et a notamment couvert les manifestations du Hirak.

Ils sont accusés de « *complot contre la sécurité de l'État pour inciter les citoyens à prendre les armes contre l'autorité de l'État ou à porter atteinte à l'intégrité du territoire national* » et « *d'appartenance à une organisation terroriste ou subversive active à l'étranger ou en Algérie* », en vertu de l'article 87 bis du code pénal relatif à la nouvelle loi de lutte contre le terrorisme.

Ils seront jugés sous ce prétexte devant un tribunal du pôle anti-terroriste.

Ce prétexte qui sert d'alibi dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen afin de réprimer les luttes populaires qui se développent pour une véritable démocratie ouvrant la voie vers un meilleur monde de paix et de progrès social.

La CGT est solidaire de ce couple militant du mouvement Hirak, mouvement qui a ébranlé les fondements du régime autocratique en Algérie.

Elle exige la fin de cette parodie de justice, la libération des centaines de prisonniers d'opinion qui croupissent dans des conditions intolérables et le respect des libertés et des droits fondamentaux en Algérie.

Montreuil, le 13 juin 2023